

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 17 novembre 1998 à 19 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE mesdames Josiane Richard et Louise Piché, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Michel Paillé a quitté à 22 h 55.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare et de madame Céline Pronovost, présidente du comité de parents. Deux autres personnes se sont également présentées pendant la séance.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les commissaires représentantes du comité de parents, mesdames Louise Piché et Josiane Richard, sont assermentées.

Président

Par la suite, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 276 1198 : Madame la commissaire Nicole Périgny
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1198-14
soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 6.10 Montant alloué pour le perfectionnement des cadres.
- 8.1 Manifestation étudiante à l'école secondaire Val-Mauricie.
- 8.2 Plan d'intervention pour les parents.
- 8.3 Quiz Normandie.

QUE les articles 6.4, 6.8 et 8.1 soient déplacés pour être considérés, à huis clos, immédiatement après l'article 7.4 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 277 1198 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil des commissaires tenue le 3 novembre 1998 au moins six heures avant le début de
la présente séance, la commissaire représentante du comité de parents, madame Louise
Piché, PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur
le document 1198-15, soit adopté en apportant une correction à la résolution 251 1198
(page 123), en ajoutant le nom des membres suivants :

Monsieur Serge Lafontaine	Commissaire
Monsieur Grégoire Rompré	Commissaire
Monsieur Michel Trépanier	Représentant de l'institution privée ayant le plus grand nombre d'élèves transportés.

Adopté unanimement

En suivi au procès-verbal, monsieur Jean-Guy Trépanier est invité par le directeur général à présenter une recommandation quant à une demande de location présentée par l'Association des Gens d'Affaires de Shawinigan-Sud. Après avoir pris connaissance de cette recommandation, les commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

Location de locaux
à l'école Saint-
Georges

RÉSOLUTION 278 1198 : CONSIDÉRANT que l'Association des Gens d'Affaires
de Shawinigan-Sud (AGASS) a présenté à la Commission
scolaire de l'Énergie une demande de location de locaux dans l'ancien centre administratif
de la Commission scolaire Val-Mauricie sur la 111^e Rue, adjacent à l'école Saint-Georges à
Shawinigan-Sud, d'une superficie supérieure à 1 300 pieds carrés;

Président

CONSIDÉRANT que ces locaux sont présentement disponibles;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette bâtisse est louée à différents organismes humanitaires, à un taux de location de 3,15 \$ par pied carré et que la Commission scolaire de l'Énergie doit maintenir une certaine uniformité dans sa tarification;

CONSIDÉRANT que les taux demandés représentent à peine les coûts d'électricité, de chauffage, d'assurances, de déneigement et d'entretien de la bâtisse;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie exige un coût supérieur pour des organismes publics occupant des locaux à cet endroit;

CONSIDÉRANT que l'AGASS a également présenté une demande à l'effet que la commission scolaire lui offre un crédit de la moitié du montant du nouveau bail, et ce, en échange d'une commandite au Festival d'été de Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie ne peut se permettre de créer un précédent à cet endroit pour l'AGASS de Shawinigan-Sud, sans créer des attentes dans d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que l'AGASS de Shawinigan-Sud est prête à assumer les coûts des améliorations locatives;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte de louer les locaux demandés par l'AGASS, aux conditions usuelles de 3,15 \$ du pied carré représentant un loyer mensuel de 341,25 \$;

QUE l'AGASS puisse occuper les lieux dès le 1^{er} décembre 1998;

QUE, finalement et eu égard à l'offre de crédit en échange d'une commandite, cette approche ne soit pas retenue par la commission scolaire;

QUE la possibilité de commandite au Festival d'été de Shawinigan-Sud soit considérée au même titre que toute autre demande de commandite présentée par un organisme.

Adopté unanimement

Président

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance de résumés de correspondance et adoptent des résolutions afférentes à ceux-ci.

Contribution
financière à l'Atelier
Précolaire
Méki-Joie

RÉSOLUTION 279 1198 : CONSIDÉRANT que l'Atelier Précolaire Méki-Joie de Saint-Joseph-de-Mékinac a présenté une demande de contribution financière au montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT que cet atelier permet aux jeunes d'âge préscolaire de vivre des expériences enrichissantes afin de leur apprendre à mieux communiquer ainsi qu'à développer leur sens des responsabilités et leur autonomie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisé le versement d'une contribution financière au montant de 100 \$ à l'Atelier Méki-Joie de Saint-Joseph-de-Mékinac.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de correspondance
reçue

RÉSOLUTION 280 1198 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé des résumés de la correspondance reçue en date des 12 et 17 novembre 1998, décrits sur le document 1198-16.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole. Sur ce, madame Céline Pronovost, présidente du comité de parents, porte à l'attention des membres du conseil des commissaires certains points préalablement à la considération des dossiers relatifs à l'établissement des budgets des conseils d'établissement et du comité de parents.

Poursuivant, les commissaires considèrent les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean Lavoie présente alors une recommandation (réf. : document 1198-17) quant à l'établissement du budget des conseils d'établissement. S'ensuivent des échanges au terme desquels les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Montants alloués
aux conseils d'établissement

RÉSOLUTION 281 1198 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire doit prévoir, dans le cadre de la répartition des ressources financières, des montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que la direction générale a procédé à une étude de ce dossier et a présenté une recommandation quant à ces montants (réf. : document 1198-17);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie alloue aux conseils d'établissement les montants indiqués au document 1198-17, selon l'hypothèse II, en

Président

prévoyant toutefois un montant minimum de 300 \$ par conseil d'établissement.

En amendement à la proposition faite par monsieur le commissaire Serge Lafontaine, monsieur le commissaire Grégoire Rompré soumet la proposition ci-après décrite.

Amendement à la
résolution 281
1198

RÉSOLUTION 282 1198 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré
PROPOSE, en amendement à la proposition sur la résolution 281 1198, que soit aussi ajouté à l'hypothèse II et au montant minimum de 300 \$ par conseil d'établissement, un montant de 0,50 \$ par élève pour les écoles primaires;

QUE la résolution 281 1198 ainsi amendée soit adoptée.

Adopté majoritairement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent l'établissement du budget du comité de parents. Le directeur général monsieur Jean Lavoie soumet une recommandation (réf. : document 1198-18). S'ensuivent après cela des discussions au cours desquelles des représentations sont notamment faites par les commissaires représentantes du comité de parents. Ainsi, madame Louise Piché dépose, à titre d'information 1) un dépliant sur le programme de formation offert aux parents par la Fédération des comités de parents de la province de Québec (réf. : document 1198-19) et 2) les prévisions budgétaires du comité de parents pour 1998-1999 (réf. : document 1198-20). La résolution 283 1198 est adoptée relativement à ce dossier.

Ressources finan-
cières allouées au
comité de parents

RÉSOLUTION 283 1198 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire doit prévoir les ressources financières allouées aux comités de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie alloue au comité de parents des ressources financières d'un montant de 16 000 \$ pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté majoritairement

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 284 1198 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour une période de vingt minutes.

Adopté unanimement

Président

À 22 h, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 285 1198 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commis-
saires soit rouverte.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 6.3 concernant l'établissement du budget du comité consultatif aux EHDAA, le directeur général monsieur Jean Lavoie demande à ce que ce sujet soit reporté lors d'une séance ultérieure. Il est alors acquiescé à cette demande.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Jean Lavoie fournit successive-
ment des informations quant à 1) la journée de grève des enseignantes prévue pour le 18
novembre 1998 et 2) les élections générales du 30 novembre prochain. De même, le direc-
teur général signale aux commissaires l'organisation d'une rencontre avec le nouveau per-
sonnel le 2 décembre 1998, dans le cadre d'un processus d'accueil de ceux-ci.

Par la suite, le directeur général adjoint monsieur Jean-Pierre Hogue est invité à faire rap-
port au conseil des commissaires du vécu des représentants de la commission scolaire ayant
participé, à date, aux rencontres des Centres locaux de développement (CLD). Après avoir
reçu ces renseignements, il est décidé d'adopter une résolution quant aux représentants de la
commission scolaire à ces organismes.

Désignation de
représentants aux
CLD

RÉSOLUTION 286 1198 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Éner-
gie est un partenaire du milieu socio-économique;

CONSIDÉRANT, à ce titre, que des sièges sont offerts à la
commission scolaire pour agir au sein des Centres locaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-
Josée Bergeron PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne, à titre de re-
présentantes aux CLD ci-après décrits, les personnes suivantes :

Monsieur Jean-Pierre Hogue CLD du Centre-de-la-Mauricie; et
Table sectorielle Éducation Main-d'œuvre du CLD de
Maskinongé

Monsieur Réjean St-Arnaud CLD Mékinac – Des Chenaux

Monsieur Luc Marchand CLD du Haut Saint-Maurice

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les membres du conseil des commissaires adoptent les allocations pour
les fins de perfectionnement du personnel cadre, et ce, après avoir reçu les informations
requisées du directeur général.

Président

Montants alloués
aux fins de perfec-
tionnement du
personnel cadre

RÉSOLUTION 287 1198 : CONSIDÉRANT, en référence à la politique de perfec-
tionnement applicable au personnel cadre des écoles et des
services, que la commission scolaire détermine les montants alloués pour les fins de
perfectionnement ;

CONSIDÉRANT que la direction générale a présenté une
recommandation quant à ces montants ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée
Bergeron PROPOSE que soit alloué, pour l'année 1998-1999, un montant de 800 \$ par poste
régulier pour les membres du personnel cadre des services et des écoles pour les fins de
perfectionnement.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, monsieur De-
nis Émond présente des recommandations pour 1) l'octroi de congés sans traitement, 2)
l'abolition d'une résolution, 3) des engagements et 4) des ententes. Les résolutions ci-après
décrites sont alors adoptées.

Congé sans traite-
ment à temps plein

RÉSOLUTION 288 1198 : La commissaire représentante du comité de parents, ma-
dame Louise Piché, PROPOSE que soit accordé à madame
Danielle St-Amand un congé sans traitement à temps plein du 9 novembre 1998 au 8 no-
vembre 1999.

Adopté unanimement

Congé sans traite-
ment à temps
partiel

RÉSOLUTION 289 1198 : Madame la commissaire Johanne Brousseau
PROPOSE que soit accordé à monsieur Stéphane Bour-
bonnais un congé sans traitement à temps partiel à raison de 15 heures/semaine, et ce, du 9
novembre 1998 au 11 juin 1999.

Adopté unanimement

Congé sans traite-
ment à temps
partiel

RÉSOLUTION 290 1198 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas
PROPOSE que soit accordé à monsieur Pierre Dessureault
un congé sans traitement à temps partiel à raison de 50 % de tâche pour l'année scolaire
1998-1999.

Adopté unanimement

Résolution abro-
gée concernant un
congé sabbatique à
traitement différé
autorisé

RÉSOLUTION 291 1198 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 112 0998,
qu'un congé sabbatique à traitement différé a été autorisé à
monsieur Pierre Dessureault, enseignant au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que monsieur Dessureault a présenté une

Président

demande pour annuler sa demande de congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit abrogée la résolution 112 0998 autorisant un congé sabbatique à traitement différé à monsieur Pierre Dessureault.

Adopté unanimement

Engagement de
professionnels
surnuméraires

RÉSOLUTION 292 1198 : Monsieur le commissaire Marc Dumont
PROPOSE que soit accepté l'engagement des personnes
suivantes comme professionnelles surnuméraires :

École Saint-Joseph (Shawinigan)

Stéphane Bourbonnais, psychoéducateur, 16 heures/semaine.
Début : 2 novembre 1998.
Fin : 11 juin 1999.

École Immaculée-Conception et Saint-Joseph (Shawinigan)

Nathalie Fournier, orthopédagogue, 10 heures/semaine.
Début : 9 novembre 1998.
Fin : 11 juin 1999.

École Plein Soleil, La Croisière (Saint-Roch-de-Mékinac)

Kathy Désaulniers, orthopédagogue, 5,25 heures/semaine.
Début : 26 octobre 1998.
Fin : 8 février 1999.

Kathy Désaulniers, orthopédagogue, 3 heures/semaine.
Début : 9 février 1999.
Fin : 14 juin 1999.

École Notre-Dame (Lac-à-la-Tortue)

Suzy Carpentier, orthopédagogue, 4 heures/semaine.
Début : 10 novembre 1998.
Fin : 28 mai 1999.

École secondaire Val-Mauricie (Shawinigan-Sud)

Lucie St-Onge, agente de réadaptation, 25 heures/semaine.
Début : 31 août 1998.
Fin : 24 mai 1999.

Président

Josée Beaudry, orthopédagogue, 20 heures/semaine.
Début : 21 septembre 1998.
Fin : 11 juin 1999.

Adopté unanimement

Contrat d'enseignant à temps partiel accordé

RÉSOLUTION 293 1198 : Monsieur le commissaire Marc Dumont
PROPOSE que soit accordé un contrat d'enseignant à temps partiel à :

Richard Boisvert, 100 % de tâche, 60 heures.
Début : 17 juin 1998.
Fin : 30 juin 1998.

Adopté unanimement

Contrats d'enseignant à temps partiel accordés

RÉSOLUTION 294 1198 : CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants se sont vus accorder un congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein;

CONSIDÉRANT que la commission doit compléter son organisation pédagogique et que des périodes d'enseignement n'ont pas été distribuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit accordé aux personnes dont les noms suivent un contrat d'enseignant à temps partiel finissant selon les modalités prévues au contrat d'engagement, Annexe IIIb) :

École Saint-Roch-de-Mékinac

Chantale Leclerc, 100 % de tâche.
Début : 2 novembre 1998.

École Sainte-Élisabeth (Saint-Alexis-des-Monts)

Nathalie Lacoursière, 100 % de tâche.
Début : 2 novembre 1998.

Diane Lemire, 100 % de tâche.
Début : 23 novembre 1998.

École secondaire des Chutes (Shawinigan)

Président

France Trudel, 70,8333 % de tâche.
Début : 2 septembre 1998.

Mario Trudel, 75 % de tâche.
Début : 2 septembre 1998.

École secondaire Val-Mauricie (Shawinigan-Sud)

Annie Garceau, 100 % de tâche.
Début : 16 novembre 1998.

Nancy Brouillette, 100 % de tâche.
Début : 7 décembre 1998.

Carrefour Formation Mauricie (Shawinigan)

Patricia Magny, 100 % de tâche.
Début : 2 novembre 1998.

École secondaire du Rocher (Grand-Mère)

Fanny Gaudreault, 100 % de tâche.
Début : 9 novembre 1998.

Adopté unanimement

Contrat d'ensei-
gnante à temps
plein

RÉSOLUTION 295 1198 : CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants se sont vus accorder un congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein;

CONSIDÉRANT que la commission doit compléter son organisation pédagogique et que des périodes d'enseignement n'ont pas été distribuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit accordé, à la personne dont le nom suit, un contrat d'enseignante à temps plein :

École Sainte-Élisabeth (Saint-Alexis-des-Monts)

Sophie Fréchette, 100 % de tâche.
Début : 22 octobre 1998.

Fin : selon les modalités prévues au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

QUE cet engagement soit conditionnel à l'acceptation par

Président

la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à un poste saisonnier de technicienne en éducation spécialisée

RÉSOLUTION 296 1198 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à une séance tenue le 17 novembre 1998, a accepté l'ouverture de postes de technicien(ne) en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage du poste créé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit et qu'elle soit affectée comme technicienne en éducation spécialisée, dans un poste à caractère saisonnier :

Pascale Thériault, 25 heures/semaine.

Début : 18 novembre 1998.

QUE cet engagement soit conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Entente avec le SESM pour le règlement de griefs

RÉSOLUTION 297 1198 : CONSIDÉRANT que les parties négociantes de la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie ont priorisé en 1997-1998 une entente à l'amiable pour en arriver à un règlement qui concerne des griefs en cours;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Michel Paillé PROPOSE que soit acceptée l'entente entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ) concernant le règlement de griefs décrits sur le document 1198-21;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean Lavoie, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie l'entente précitée.

Adopté unanimement

Acceptation d'un projet d'entente avec le SESM

RÉSOLUTION 298 1198 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit accepté le projet d'entente avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ) relativement à la durée d'emploi avec un statut de personne salariée temporaire pour madame Kathyne Matteau au poste d'auxiliaire à la bibliothèque des écoles secondaires des Chutes (Shawinigan) et Val-Mauricie

Président

(Shawinigan-Sud).

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour de la séance.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 299 1198 : Madame la commissaire Johanne Brousseau
PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit
modifié;

Que, plus particulièrement, soient ajoutés les articles
suivants :

- 10.1 Représentant à la Régie régionale de la santé.
- 10.2 Représentant au conseil provisoire de la salle multifonctionnelle de La Tuque.
- 10.3 Transport des adultes.
- 10.4 Direction d'école.

QUE, de plus, les articles 6.4, 6.8 et 8.1 de l'ordre du jour
soient déplacés pour être considérés à huis clos immédiatement après l'article 10 de l'ordre
du jour.

Adopté unanimement

En étant à l'article 8 «Varia», de l'ordre du jour, la commissaire représentante du comité de
parents, madame Josiane Richard, demande des informations sur le processus à suivre par
un parent pour le classement d'un élève. Le directeur général indique alors la procédure à
respecter.

Poursuivant, madame Josiane Richard s'enquiert après cela si le projet «Quiz Normandie»
sera reconduit à la nouvelle commission scolaire. Sur ce, monsieur Jean Lavoie indique
que le conseil provisoire a autorisé la reconduction de ce projet et qu'une approche sera
faite auprès des intervenants pour vérifier l'intérêt d'une prise en charge de ce dossier. Par
ailleurs et tel que demandé par madame la commissaire Nicole B.-Girard, il est convenu
qu'un relevé des différents projets particuliers à la commission scolaire sera fourni aux
commissaires.

Monsieur le commissaire Michel Paillé quitte à ce moment-ci, soit à 22 h 55.

En regard avec l'article 9 de l'ordre du jour, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite
le public à prendre la parole. Aucune intervention n'est alors faite.

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Serge Lafontaine vérifie si un
membre du conseil des commissaires est intéressé à agir au sein du conseil d'administration
de la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Aucune personne n'ayant exprimé
son intérêt, la commission scolaire ne soumettra donc pas de candidature.

Président

Monsieur le commissaire Mario Champagne s'enquiert après cela si la commission a été sollicité pour désigner un représentant au conseil provisoire de la salle multifonctionnelle de La Tuque. Le directeur général souligne qu'à date aucune sollicitation de cette nature n'a été faite à la commission scolaire.

Toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, madame Johanne Brousseau porte à l'attention des membres une situation quant aux coûts chargés aux adultes pour le transport scolaire. Il est alors plus spécifiquement précisé que les coûts pour le transport matin et soir sont de 125 \$. Or, certains adultes ne peuvent utiliser le transport que le matin compte tenu d'un conflit d'horaire. Compte tenu de la situation, il est convenu de référer cette problématique, pour étude et recommandation, au comité d'information et d'études des ressources matérielles et techniques.

Madame la commissaire Johanne Brousseau demande ensuite à quel moment les directions d'école seront invitées à participer à tour de rôle aux séances du conseil des commissaires. Le directeur général mentionne qu'il est prévu la présence d'une direction d'école à compter de la séance du 1^{er} décembre prochain.

À ce moment-ci, soit à 23 h 15, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 300 1198 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent alors les sujets suivants : 1) 6.4 «Dossier de la mise en place de la Commission scolaire de l'Énergie 1997-1998 : forfaitaire», 2) 6.8 «Message lors de la fermeture des écoles en raison d'intempéries» et 3) «Manifestation étudiante à l'école secondaire Val-Mauricie».

À 23 h 55, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 301 1198 : Monsieur le commissaire Marc Dumont
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit ouverte au public.

Adopté unanimement

En référence à l'article 6.8 discuté à huis clos, les commissaires conviennent que, pour les fins de message lors d'intempéries, il y aura deux secteurs désignés 1) celui du secteur du Haut Saint-Maurice et 2) celui des secteurs Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie. Ainsi, l'un ou l'autre de ces secteurs, ou les deux le cas échéant, pourra être visé par une fermeture des écoles lors d'intempéries.

Président

Secrétaire

Eu égard à l'article 6.4 de l'ordre du jour, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Rémunération
additionnelle à des
gestionnaires

RÉSOLUTION 302 1198 : CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, établi par la ministre de l'Éducation, a été publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 7 octobre 1998;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 490 de ce règlement, que la commission scolaire peut, exceptionnellement, accorder une rémunération additionnelle de 5 % au gestionnaire qui, en plus de sa charge normale de travail, a assumé au cours de l'année scolaire 1997-1998 des responsabilités majeures dans les travaux liés à la mise en place de la commission scolaire nouvelle au 1^{er} juillet 1998, et ce, à la demande du conseil provisoire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au versement d'une telle rémunération additionnelle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé le versement de la rémunération prévue à l'article 490 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires aux personnes et selon les modalités décrites sur le document 1198-22.

Adopté majoritairement

À minuit, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 303 1198 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire